



**Habilitation électrique / Recyclage : B1V, B2V, BR, BC, BE Mesurage, Vérification, Essai**  
**Formation en vue d'une habilitation**

**Formation recyclage**

**Qualifié en électricité**

**Durée : 14heures (2 jours)**

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4008-HABR3**

**Objectif de la formation :**

La formation théorique et pratique au risque électrique :

- assure l'acquisition et la compréhension des prescriptions de sécurité relatives aux OPERATIONS à exécuter, ainsi que celles relatives à la protection du personnel chargé de les réaliser
- permet d'assimiler l'analyse des risques électriques devant être effectuée lors de la préparation du travail, en application des principes généraux de prévention
- permet à l'opérateur d'identifier les écarts éventuels entre la préparation du travail et la réalité du chantier, avant d'entreprendre le travail
- permet à l'opérateur de savoir qu'il ne doit pas réaliser d'opérations hors de sa capacité ni des compétences qui lui sont reconnues

**Public concerné :**

Toute personne confrontée au risque électrique lors d'opération sur des ouvrages ou installations électriques dans les domaines de tension BT

**Prérequis :**

- Avoir suivi une habilitation initiale similaire depuis moins de 3 ans
- Lire, parler et comprendre le français

Lors de la formation, les stagiaires doivent impérativement se munir des EPI suivants pour les travaux pratiques :

- Chaussures de sécurité (NF EN 50321:2018)
- Vêtement de travail (NF EN 50286, NF EN 61482-2)
- Gants isolants 1000 V (NF EN 60903)
- Casque avec visière de protection (NF EN 50365 + NF EN 166)

**Modalités d'accès à la formation :**

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum
- Accessibilité : nous consulter
- Dates des sessions : nous consulter

**Objectifs pédagogiques :**

- Appréhender les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique
- Acquérir et comprendre les prescriptions de sécurité relatives aux OPERATIONS à exécuter, ainsi que celles relatives à la protection du personnel chargé de les réaliser, et savoir les mettre oeuvre
- Etre capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT
- Assimiler l'analyse des risques électriques devant être effectuée lors de la préparation du travail, en application des principes généraux de prévention
- Permettre à l'opérateur d'identifier les écarts éventuels entre la préparation du travail et la réalité du chantier, avant d'entreprendre le travail
- Permettre à l'opérateur de savoir qu'il ne doit pas réaliser d'opérations hors de sa capacité et des compétences qui lui sont reconnues.
- Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

**PROXIA FORMATION**

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20  
contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône  
SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



**Habilitation électrique / Recyclage : B1V, B2V, BR, BC, BE Mesurage, Vérification, Essai**  
**Formation en vue d'une habilitation**

**Formation recyclage**

**Qualifié en électricité**

**Durée : 14heures (2 jours)**

## **PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4008-HABR3**

### **Moyens et supports pédagogiques**

- Livret memento " opération d'ordre électrique" remis à chaque participant
- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques
- Exercices et mise en situation des participants
- Matériel de consignation et de balisage

### **Démarche et modalités pédagogiques :**

- Apports théoriques en salle, échanges entre stagiaires
- Exercices pratiques

### **Programme de la formation :**

- Electricité : principes de base
  - Qu'est-ce que l'électricité ?
  - Les différentes sources électriques
  - Les installations de basse et haute tension
- Risque électrique
  - Danger de l'électricité
  - Zones à risque électrique
- Prévention du risque électrique
  - Norme NF C18-510
  - Habilitations : niveaux, limites d'interventions
  - Moyens de protection
    - Zone de travail, balisage
    - Consignation BT
    - Documents d'accès, etc.
    - Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Travaux pratiques spécifiques en BT
  - Zone d'environnement et zone de travail
  - Evaluation des distances de sécurité
  - Consignation
  - Mise en place du balisage

### **Lieu de la formation**

131 rue de Charpenay

69210 Lentilly

Possibilité de réaliser en intra-entreprise

### **Modalités d'évaluation et de suivi :**

- Contrôle individuel des connaissances à l'aide d'un QCM
- Evaluation des savoir-faire lors d'une mise en situation réelle

### **Documents délivrés après la formation**

Avis relatif aux aptitudes du stagiaire à être habilité aux indices de la formation adressé à l'employeur

Certificat de réalisation

#### **PROXIA FORMATION**

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20

contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône

SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



**Habilitation électrique / Recyclage : B1V, B2V, BR, BC, BE Mesurage, Vérification, Essai**  
**Formation en vue d'une habilitation**

**Formation recyclage**

**Qualifié en électricité**

**Durée : 14heures (2 jours)**

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4008-HABR3**

**Recyclage**

Périodicité de recyclage recommandée selon la norme NF C18-510 : 3 ans

**Formateurs :**

Formateur expert en prévention du risque électrique